

INFORMATIONS UTILES AUX PARENTS

Absences et retards

La fréquentation scolaire est obligatoire en vertu de la loi sur l'instruction publique (ARTICLES 14, 17 & 18). Les parents doivent faire en sorte que leur enfant fréquente assidûment l'école.

- ❖ Il est important de communiquer avec l'école lorsque votre enfant doit s'absenter. Pour nous rejoindre, téléphonez au **514-765-7565**. Vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale en tout temps en précisant la raison et la durée de l'absence.
- ❖ Si, pour une raison exceptionnelle, il n'y a pas eu communication entre vous et l'école, l'enfant, à son retour, devra présenter un billet motivant son absence. Pour une absence prolongée ou des absences nombreuses, un billet médical peut être exigé.
- ❖ Si votre enfant doit quitter l'école pendant les heures de classe, veuillez aviser **par écrit** son titulaire. Aucun élève ne peut quitter l'école sans autorisation.
- ❖ L'élève qui s'absente est responsable de reprendre les notions enseignées et les travaux faits au moment où il n'était pas en classe. La récupération se fera selon les modalités établies par l'enseignant.
- ❖ La direction n'encourage pas les voyages autres que les voyages pédagogiques organisés par l'école durant l'année scolaire, car la présence régulière est une condition de réussite. Si les parents décident d'un voyage avec l'élève durant l'année scolaire, ils doivent informer la direction, l'enseignant et assumer la responsabilité du rattrapage scolaire.

Téléphone et adresse

- ❖ Veuillez aviser le secrétariat de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone. Pour la sécurité de votre enfant, nous devons être en mesure de rejoindre une personne responsable en tout temps.

Visiteurs

- ❖ Tous les parents sont bienvenus dans l'école. Cependant pour des raisons de sécurité, vous devez vous **présenter au secrétariat**. Il est interdit de circuler dans l'école ou dans la cour de l'école sans autorisation.
- ❖ Les parents sont priés de prendre rendez-vous pour rencontrer le titulaire, les intervenants de l'école ou la direction S.V.P. veuillez téléphoner au secrétariat.

Objets perdus ou volés

- ❖ Les vêtements et le matériel des enfants doivent être clairement identifiés. L'école n'est pas responsable de la perte des objets. Tous les objets perdus sont placés sur une table à l'accueil du service de garde.
- ❖ Tout objet de valeur tel que les cellulaires, lecteurs de musique ou consoles de jeux électroniques sont interdits à l'école. L'école se dégage de toute responsabilité face au vol ou endommagement de ces objets s'ils sont malgré tout apportés. De plus, le personnel de l'école se réserve le droit de les confisquer pour une durée indéterminée.
- ❖ Le casier et le pupitre sont la propriété de l'école et peuvent être fouillés en tout temps.

Loi sur le tabac

- ❖ L'école est un environnement sans fumée. Veuillez prendre note que la loi 112 sur le tabac s'applique à notre école. De plus, il est interdit de consommer tout produit dérivé (vapeuse, cigarette électronique, ...)



CODE DE VIE 2016-2017

L'école se donne un CODE DE VIE dont l'application vise à créer un milieu de vie agréable, sécurisant, propice à la réussite et à l'épanouissement de chaque élève. Il vise aussi à permettre à chacun de développer son autonomie et son sens des responsabilités face aux apprentissages prévus et dans sa vie scolaire en général.

VALEURS



Je cherche toutes les occasions pour apprendre en développant de saines habitudes de vie.

Je suis respectueux envers moi, les adultes et les élèves.



Je grandis en harmonie avec mon environnement.

RÈGLES

Je cherche toutes les occasions pour apprendre en développant de saines habitudes de vie.

- J'apporte tout le matériel dont j'ai besoin.
- Je prends soin de mon matériel et de mes outils de travail.
- Je laisse à la maison tout objet qui n'est pas un outil de travail.
 - Les jouets, les appareils électroniques et les cellulaires sont interdits à moins d'une permission spéciale.
- Je suis attentif (ive) aux enseignements.
- Je participe activement et positivement aux activités proposées.
- Je fais les travaux demandés.
- Je fais mes devoirs et j'étudie mes leçons.
- Je fais preuve de persévérance et je demande de l'aide si j'en ressens le besoin.
- Je me présente aux périodes de récupération lorsque je suis convoqué(e).
- Je participe activement à la période d'étude du service de garde.
- Je participe activement à la période d'aide aux leçons si je suis inscrit(e).
- Je respecte les règles de ma classe.
- Je viens à l'école tous les jours et je suis ponctuel (le).
- J'apporte de la nourriture saine sans noix, ni arachides (ex. : yogourt, compote, fruits, légumes, fromage.) et j'évite les collations sucrées et/ou chocolatées.
- J'apporte mes souliers de course, des vêtements adéquats et du linge de rechange pour mon cours d'éducation physique.
- Je dors suffisamment pour être disposé(e) à l'apprentissage.
- Je profite de toutes les occasions proposées pour participer à des activités physiques.
- Je respecte les règles d'utilisation du laboratoire d'informatique.



Je suis respectueux envers moi, les adultes et les élèves.

- Je suis propre et ma coiffure est convenable. Par mesure de prévention, il m'est recommandé d'attacher mes cheveux.
- Je porte des vêtements propres et sans signe de violence, qui sont appropriés à la température et aux activités de l'école.
 - Les shorts mi-cuisse et les camisoles à bretelles larges (lasagnes) sont acceptés.
 - En hiver, une tuque, des mitaines, un habit de neige et des bottes sont nécessaires pour participer aux jeux extérieurs.
- Je porte des souliers sécuritaires en tout temps.
- À l'intérieur de l'école, j'enlève ma casquette, mon chapeau, mon capuch
 - Je range tout couvre-chef dans mon casier
- Je parle en français à l'école.
- Je me déplace en marchant calmement dans les escaliers et les corridors de l'école.
- Sur la cour d'école, je respecte les règles des jeux.
- Je respecte les jeux des autres.
- Je m'amuse à des jeux permis aux endroits désignés.
- Quand la cloche sonne, je cesse de jouer et je prends mon rang sans perdre de temps et calmement.
- J'assume la responsabilité de mes actes, de mes gestes et de mes paroles.
- J'utilise « monsieur » ou « madame » lorsque je m'adresse à un adulte.
- En toutes circonstances, j'utilise un langage adéquat et des gestes respectueux envers toutes les personnes qui m'entourent.
- Je respecte l'autorité de tout adulte. J'accepte leurs remarques et j'en tiens compte dans mes agissements.
- J'adopte un comportement pacifique dans mes relations et dans mes jeux. En tout temps, j'évite les disputes et les batailles.
- Je dénonce l'intimidation ou tout autre acte de violence verbale ou physique.
- Je m'assure d'avoir l'autorisation d'un adulte pour circuler seul dans l'école.



Je grandis en harmonie avec mon environnement.

- Je prends soin du matériel et des équipements qui me sont prêtés.
- À la récréation, je joue avec le matériel en respectant son utilité.
- Je range le matériel qu'on me prête à sa place après l'avoir utilisé.
- Je rapporte mes livres de la bibliothèque à temps et en bon état.
- Je garde mon école propre (pupitre, casier, cour d'école, etc.).
- Je nettoie l'endroit où j'ai mangé (collation ou dîner).
- Je jette mes déchets dans la poubelle et les matières recyclables dans les bacs prévus à cet effet.
- J'évite le gaspillage (papier, eau, savon, etc.) et je récupère.
- Si je viens à l'école à bicyclette, en patins, en rouli-roulant, en trottinette, etc., j'entre dans la cour d'école en marchant.
 - L'école n'est pas responsable des vols.
 - Je laisse ma bicyclette à l'extérieur de la cour.
 - J'enlève mes patins avant d'entrer dans la cour et je les range dans un sac.
 - Je tiens tout autre objet ou appareil dans mes mains s'il ne rentre pas dans un sac.



Interventions possibles suite à un manquement

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Avertissement et discussion avec l'élève• Fiche de signalement ou feuille bleue• Rattraper le temps perdu• Travail de réflexion• Geste réparateur• Retrait à l'OASIS• Perte de privilège• Appel aux parents• Contrat/feuille de route• Rencontre direction/ élève | <ul style="list-style-type: none">• Rencontre direction/parents• Implication du TES• Implication des professionnels (psychoéducation, Psychologue, travail social, ...)• Implication du service EVIII ou EDA (service complémentaire de la CSMB)• Implication de l'agent sociocommunautaire• Suspension interne ou suspension externe |
|--|--|

Mention d'honneur

Les bons comportements seront soulignés, entre autres par des certificats « **Mention d'honneur** ». Ce certificat sera placé dans l'agenda de l'enfant et permettra ainsi d'en informer les parents. Ces mentions d'honneur seront remises occasionnellement et sporadiquement lorsqu'un adulte observera un comportement exemplaire dans l'application du code de vie. En accumulant un certain nombre de ces coupons, les élèves, les groupes ou tous les élèves de l'école pourront se mériter des privilèges.

Mention d'honneur ****		
Décernée à : _____		Groupe : _____
Par : _____		☐ SDG ☐ École
Date : _____		
☐ Je cherche toutes les occasions pour apprendre et développer des saines habitudes de vie. ☐ Je suis ponctuel(le) et assidue. ☐ Je participe activement. ☐ J'ai mon matériel. ☐ Je respecte les règles de ma classe. ☐ J'ai un super hach.	☐ Je me respecte, je respecte tous les élèves et les adultes. ☐ Je respecte le code d'autisme. ☐ Je suis le roi du rang. ☐ Je m'inscris dans le respect. ☐ Je respecte les adultes. ☐ Je circule calmement. ☐ Je suis très sensible.	☐ Je garde un honneur avec mon environnement. ☐ Je garde mon école propre. ☐ Je respecte le matériel qui m'est prêté.
Autre : _____		
☐ Je fais de gros efforts pour m'améliorer. ☐		
Signature : _____		
Parents : _____		Titulaire : _____

Fiche de signalement

Si un enfant commet une infraction au code de vie de l'école dans la cour, dans les transitions ou au service de garde, le premier intervenant complétera la « **fiche de signalement** » et la remettra au titulaire de l'élève. Cette fiche sera placée dans l'agenda de l'enfant afin d'informer les parents de la situation. L'élève devra la faire signer et la ramener à l'école.

Les fiches de signalement seront compilées et d'autres mesures seront prises si le comportement perdure.

Fiche de signalement	
Nom : _____	Groupe : _____
Lieu : _____	☐ SDG ☐ École
Date : _____	Heure : _____
Événement de violence ou d'intimidation	
☐ Violence verbale ☐ Insultes ☐ Menaces ☐ Bris ou vandalisme	☐ Violence physique ☐ Bataille ☐ Coups
Événement de mauvaise conduite	
☐ Défier l'autorité ☐ Attitude ou langage impoli ☐ Indiscipline dans les rangs (dérangé, parlé, etc.)	☐ Bousculade / traillerie ☐ objet interdit / friandise
Autre : _____	
Description de la situation : _____	
Intervention	
☐ Avertissement ☐ Réflexion ☐ Perte d'un privilège ☐ Autre : _____	☐ Travaux communautaires ☐ Référence à la TES
Signatures	
Intervenant : _____	
Élève : _____	
Parent : _____	
Titulaire : _____	

Feuille bleue

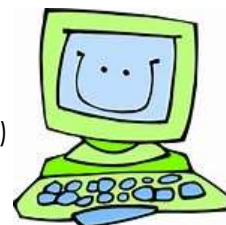
Si un enfant se fait retirer de la classe, l'enseignant complétera une feuille bleue. Ce document sera placé dans l'agenda de l'enfant afin d'informer les parents de la situation. L'élève devra le faire signer et le ramener à l'école.

Les feuilles bleues seront compilées et d'autres mesures seront prises si le comportement perdure.

Règles d'utilisation du laboratoire d'informatique

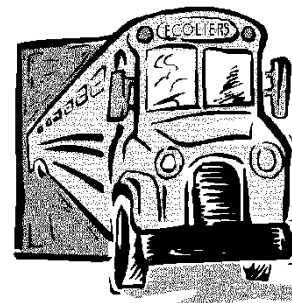
L'école reconnaît l'importance pour ses élèves d'avoir accès à des ressources informatiques pour la réalisation d'activités d'enseignement et d'apprentissage. En tant que propriétaire, la Commission scolaire doit s'assurer que leur utilisation soit conforme à des règles du code de vie de l'école.

- J'utilise les ressources informatiques à des fins d'activités d'enseignement et d'apprentissage (recherche d'information, traitement de texte, jeux éducatifs, ...).
 - Les jeux violents sont interdits.
 - Les jeux ludiques sont interdits à moins d'une permission spéciale.
 - Il est interdit de télécharger des logiciels.
 - Toute forme de communication externe est interdite (clavardage, courriel, ...)
 - Il est interdit de verrouiller sa session avec un mot de passe.
- Je contribue au maintien du bon état de l'équipement.
 - Il est interdit de manger ou boire dans ce local.
 - Avant de sortir du local, je ferme ma session, je place ma chaise et je laisse mon poste de travail propre.



Le respect des règles dans les moyens de transport en commun

1. Je me rends à mon arrêt 5 à 10 minutes avant l'heure où l'autobus arrive.
2. J'attends l'autobus en file sur le trottoir. Je reste calme.
3. Je monte et descends sans courir.
4. Je reste assis.
5. Je garde la tête et les mains dans l'autobus.
6. Je n'apporte pas de jouets ni de balles ou de ballons.
7. Je ne lance rien et ne brise rien.
8. Je ne dois pas manger ni boire (pas de gomme).
9. Je parle sans crier.
10. Je garde mon sac d'école sur moi.
11. Je ne dérange pas le conducteur et je dois le respecter.
12. Je me lève pour descendre seulement quand l'autobus est arrêté.
13. Je ne pousse personne et je respecte tous les passagers.
14. Je passe toujours devant l'autobus et je regarde à droite et à gauche avant de traverser.
15. S'il y a un problème, j'en parle au conducteur, à mon professeur ou à la direction.



SI JE NE RESPECTE PAS LES RÈGLES DANS L'AUTOBUS SCOLAIRE

Le chauffeur devra faire un rapport à la direction de l'école.

1^{er} rapport : **Avertissement verbal** à l'élève.

2^e rapport : **Avertissement aux parents** (message dans l'agenda ou lettre aux parents ou appel téléphonique).

3^e rapport : **Interdiction temporaire** de prendre l'autobus. Une lettre sera envoyée aux parents et à la CSMB.

4^e rapport : **Interdiction permanente de prendre l'autobus**. Une lettre sera envoyée aux parents et à la CSMB.

Les règles de ma Classe.



Le respect du code de vie.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

J'ai pris connaissance du code de vie, du protocole d'intimidation de l'école Notre-Dame-de-la-Paix, des règles du laboratoire d'informatique, des règles de ma classe et dans les moyens de transport en commun et je m'engage à les respecter pour faire de mon école un lieu où il fait bon vivre.

Je signe : _____

Date: _____

ENGAGEMENT DES ADULTES QUI M'ENTOURENT

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école. Je l'accepte et je m'engage à aider _____ à le respecter.
(nom de l'élève)

Mes parents signent : _____ date: _____

_____ date: _____

Mon enseignant(e) signe : _____ date: _____

Mon éducateur (trice) du SDG signe : _____ date: _____

PDF les secrets pour grandir en santé (couleur)

PDF Pub esmr

L'AGENT SOCIOCOMMUNAUTAIRE

Poste de quartier 16
750, rue Willibrord
Verdun (Québec) H4G 2T9
www.spvm.qc.ca



Chers parents,

En ce début d'année scolaire 2015-2016, les agents sociocommunautaires du Poste de quartier 16, du Service de police de la Ville de Montréal, profitent de l'occasion pour vous souhaiter une belle année scolaire, en toute sécurité, avec vos enfants.

Notre but est de réaliser des activités de prévention visant à assurer la sécurité des élèves de l'école, et ce, tout au long de l'année. Nous sensibiliserons les enfants sur différents sujets, tels que : se rendre à l'école en toute sécurité, être prudent à l'Halloween, contrer l'intimidation, l'influence des pairs sur nos choix (Gang de choix), la prudence sur Internet, prévenir les graffitis, le vol à l'étalage, la sécurité à vélo et autres sujets, selon les besoins.

Nous sommes également disponibles pour vous, parents, afin de répondre à vos questions ou si vous avez besoin d'information. Vous pouvez communiquer avec nous au 514 280-0416.

Au plaisir,

Agents sociocommunautaires
Poste de quartier 16 - SPVM

Les « rues corridors » de l'école Notre-Dame-de-la-Paix

Les rues corridors sont des artères jugées sécuritaires et pouvant être utilisées par les jeunes (du préscolaire au primaire) pour se rendre à leur école. Ce plan vous montre donc les parcours que les enfants devraient prendre pour effectuer les allers-retours à l'école. Nous vous suggérons de prendre le temps de lire les conseils qui suivent avec votre jeune.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter notre poste de quartier, les agents se feront un plaisir de répondre à vos interrogations.

Les policiers de votre quartier

Conseils aux parents

- Il est recommandé de faire quelques fois le trajet de l'école à la maison avec votre enfant pour lui permettre de se familiariser avec le parcours et pour identifier avec lui les endroits où il pourrait se réfugier en cas d'urgence (parents secours, brigadier, etc.).
- Enseigner à votre enfant comment utiliser un téléphone public et composer le 911 en cas d'urgence.
- Expliquer à votre jeune de ne pas communiquer avec un étranger et de ne jamais accepter de suivre un inconnu.
- Apprendre à votre enfant à reconnaître les personnes en autorité (policiers, pompiers, facteurs, etc.)
- S'assurer que votre enfant connaît le numéro de téléphone de quelqu'un à rejoindre en cas d'urgence.
- Sensibiliser votre enfant au phénomène du taxage; assurez-le de votre compréhension et de votre appui s'il en devient une victime.
- Si vous circulez en automobile près des écoles, redoublez de prudence.

Conseils aux écoliers

- S'il y a lieu, marcher au centre du trottoir.
- Traverser la rue seulement aux intersections et aux passages pour piétons.
- Regarder des deux côtés avant de traverser les rues.
- À une intersection contrôlée par des feux de circulation, attendre la lumière verte et s'il y a lieu, suivre les indications du feu pour piétons.
- Lorsqu'il y a un brigadier, écouter ses directives.
- Ne traversez pas la rue en courant.
- Ne pas jouer dans la rue.
- Ne pas se pousser ou se bousculer à l'aller et au retour de l'école.
- Marcher avec un ami.
- Utiliser toujours le même trajet.
- Ne pas flâner lorsque vous effectuez un trajet.

LES CORRIDORS SCOLAIRES

LES SERVICES OFFERTS À L'ÉCOLE

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est un endroit de travail; il doit donc y régner un grand calme et une grande tranquillité. L'enfant qui emprunte un livre doit le retourner à la date convenue et en bon état. Le coût des livres perdus ou sérieusement endommagés sera réclamé aux parents.

HYGIÈNE DENTAIRE

L'hygiéniste dentaire procède à un examen de dépistage auprès d'élèves de notre école et assure un suivi relatif au traitement de fluor.

ORTHOPÉDAGOGIE

L'orthopédagogue est une ressource au service des élèves en difficulté d'apprentissage. Elle aide le titulaire à maintenir le rythme d'apprentissage de ces élèves. De plus, elle élabore un plan d'intervention personnalisé où la participation des parents est essentielle.

ORTHOPHONIE

L'orthophoniste est une ressource au service des élèves qui présentent des difficultés de langage et de communication. Offrant un service à temps partiel, elle assure l'évaluation des habiletés langagières et élabore un plan d'intervention individualisé en collaboration avec l'enseignant(e) et le milieu familial.

PSYCHOLOGIE

La psychologue est une ressource qui, de par ses observations et ses évaluations, identifie les besoins particuliers des enfants et agit à titre de soutien-conseil pour que l'enfant vise essentiellement un meilleur fonctionnement personnel et social en vue d'une réussite scolaire.

PSYCHOÉDUCATION

Le psychoéducateur s'intéresse, entre autres, aux élèves qui éprouvent de la difficulté à s'adapter en classe et qui, pour cette raison, ne profitent pas de l'apprentissage scolaire comme ils le devraient. Il utilise les ressources de l'entourage : les parents, les enseignants, les élèves et tous ceux qui sont en contact quotidien avec l'élève en difficulté et élabore un plan d'intervention afin de miser sur les forces de l'élève et ainsi diminuer l'impact des difficultés sur le quotidien de celui-ci.

TRAVAIL SOCIAL

Le travailleur social en milieu scolaire vient en aide aux enfants et aux parents qui éprouvent des difficultés personnelles qui nuisent à la poursuite des études.

SOUTIEN LINGUISTIQUE

Ce service aide les jeunes allophones à bien s'intégrer dans la classe ordinaire et à leur donner un support complémentaire dans l'apprentissage du français oral et écrit.

SERVICE DE SANTÉ

L'école dispose des services d'une infirmière du CLSC sur un horaire variable. Celle-ci n'a pas pour fonction de remplacer le médecin. Par l'intermédiaire des fiches santé, elle procède à l'identification des enfants ayant des problèmes de santé (asthme, allergie, épilepsie...) et forme le personnel de l'école sur les mesures d'urgence à prendre pour les enfants identifiés. Elle organise les cliniques de vaccination pour les élèves qui fréquentent la 4^e année. Elle assure un suivi lorsque nécessaire en cas de maladie contagieuse et communique avec les parents. Elle joue aussi un rôle important dans la promotion de la santé et des saines habitudes de vie au sein de l'école.

TECHNIQUE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

La technicienne en éducation spécialisée travaille en collaboration, entre autres, avec le psychoéducateur dans son travail auprès des élèves en les soutenant, elle aussi, dans leurs difficultés de comportement et dans la résolution des conflits. De plus, elle reçoit les élèves à « L'Oasis », qui est un lieu de retrait pour aider les élèves à développer leur autocontrôle et la gestion de leurs émotions.

SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

Horaire

7h à 18h

(Le Service de garde a priorité sur la cour jusqu'à 18h.)

Les règles de fonctionnement

Tout comme l'école, le service de garde met l'accent sur le respect, la non-violence et la sécurité. Nous respectons donc les mêmes règles de vie qu'à l'école.

À ce code de vie s'ajoutent quelques points qui s'appliquent spécifiquement au service de garde. Vous retrouverez ces points spécifiques dans le guide de fonctionnement de notre service.

Pour plus d'informations, communiquez avec la technicienne du service de garde au **(514) 765-7565 poste 2.**